



Déclaration liminaire 

Monsieur le Président,

Il n'est pas dans les habitudes du syndicat  d'utiliser en personne son droit à la déclaration liminaire en CTP de Direction. Cet exercice nous est apparu néanmoins nécessaire pour vous exprimer notre profond mécontentement sur le traitement du dossier des désormais futures CAP de la catégorie A unifiée, tant sur la forme, qui n'est pas admissible, que sur le fond, qui n'est pas justifiable.

Pour mémoire, je vous rappelle que le syndicat  est intervenu dès juin 2005, en séance du CTP de direction juin 2005 pour revendiquer l'instauration d'une seule CAP pour cette nouvelle catégorie A que vous avez présenté, souvenez vous en, comme une réforme permettant justement l'unification de cette catégorie.

Nous avons eu le privilège, lors de 2 contacts bilatéraux, de vous signaler que cette décision, qui vous incombait pleinement, aurait - quelle qu'en soit la teneur - des répercussions politiques dont les conséquences étaient loin d'être négligeables, propos réitérés lors d'une rencontre avec le Chef de service.


Depuis, silence radio sur la question, jusqu'à ce que nous apprenions à la fin février dernier, au détour d'une conversation anodine portant justement sur la doctrine d'emploi des cadres, que le dossier avait été soumis à l'approbation de la DPAEP et qu'il comportait demande dérogatoire pour maintenir les 2 CAP !

Pour la forme tout d'abord, n'étant heureusement pas affublé d'un « ego » surdimensionné, je n'avais pas la prétention d'espérer que vous prendriez le temps de décrocher votre téléphone pour m'aviser de la teneur de votre décision. Je ne caressais même pas le rêve insensé que M. FOND, en tant que Chef de Service, effectue cette démarche.

Non ; mais dans ma grande naïveté, je m'étais imaginé que quelqu'un, dans cette administration prestigieuse, utiliserait tout de même une parcelle de son attention pour répondre, même par mail, à une demande solennelle faite en réunion plénière du CTP de direction, ce qui semble, en théorie du moins, loin d'être une plaisanterie de discussion au Café du Commerce.

Certes, comme vous pouvez le supposer, nous n'aurions pas été satisfaits de la teneur que prenaient dès lors les événements. En revanche, nous sommes tellement attachés à un dialogue franc et loyal que nous concevons parfaitement que nous ne sommes, vous et nous, nullement obligés d'être d'accord sur tous les plans pour pouvoir continuer à se parler. Dans ce cadre et avec les moyens institutionnels dont nous disposons par les textes qui régissent l'activité syndicale, nous nous serions objectivement opposé à votre décision, dans le but évident de vous faire changer d'avis.

Mais voilà : je parlais de franchise et de loyauté et, compte tenu des vicissitudes du sujet en cause, force est de constater que ces deux concepts sont singulièrement absents de cette oukase.

À  nous nous sommes donc trouvés, une fois la contrariété ravivée, dans la dimension de la réflexion qui nous a amené à considérer l'alternative suivante :

- **OU BIEN**, l'administration, qui avait parfaitement conscience du cynisme de sa position, a tellement été « honteuse » de son attitude qu'elle n'a pas « osé » nous en faire directement part (ce comportement puéril à bien des égards n'est pas une simple vue de l'esprit, puisque la question - comme l'histoire de la pomme de terre chaude - a été renvoyée au CTPM d'hier sans passer par la case départ),
- **OU BIEN**, au-delà des effets d'annonce, la Direction générale considère, en réalité, que les interventions de la représentativité syndicale élue, je le rappelle, avec plus de 90% des exprimés aux élections professionnelles ne valent pas tripette. En clair, nous écouter demeure un rite auquel vous êtes astreint ; quant à nous entendre, sauf votre respect, c'est dans la série « t'as le bonjour d'Alfred ! ».

Je ne vous cache pas que les deux volets de cette alternative nous sont également insupportables.

Car, M. le Président, nous estimons qu'il y a des choses qui se font et des choses qui ne se font pas. En la matière, nous constatons que l'administration a largement franchi la ligne jaune.

Mais je vous rassure, pour parler cette fois du fond et au vu de l'enthousiasme mitigé que vous avez manifesté en juin 2005 à l'égard de notre demande, nous avons un doute sur les capacités de la Direction générale à créer une véritable dynamique de la catégorie A, dynamique qui aurait pu rejaillir, par voie de répercussion, sur l'ensemble des personnels de la DGCCRF.


En effet, nous estimons que nous avons là, ensemble, une chance historique d'éradiquer la profonde coupure qui existe aujourd'hui entre l'encadrement et les agents de la DGCCRF.

Certes, il fallait avoir des épaules pour oser cette réforme. Manifestement...

Au contraire, la décision que vous avez prise est un révélateur du conservatisme dans les modes de pensée qui subsistent à la DGCCRF : il y a des chefs d'un côté, la valetaille de l'autre et ces deux mondes ne sauraient se mélanger. L'effet « BORDEAUX CHESNEL » en quelque sorte...

L'archaïsme de cette attitude nous laisse pantois, car il confirme que derrière l'habillage des mots, l'administration est incapable de concevoir la relation sociale autrement que par la voie de la confrontation.

Nous sommes donc consternés de devoir vous annoncer que, puisque vous ne concevez que le conflictuel, nous allons désormais vous en donner. Bien entendu, concernant le sujet qui suscite notre indignation, nous n'ignorons pas que nous ne pouvons pas gagner ; mais, ce que vous ne concevez peut-être pas assez clairement, de toutes façons, c'est bien l'administration qui va perdre. Cela, la Direction générale en portera l'entière responsabilité.

À  nous sommes affublés d'une faiblesse rédhibitoire : nous disons toujours ce que nous allons faire. Ce qui est encore plus rare, nous faisons toujours ce que nous disons et cela, autour de cette table, tout le monde ne peut pas en dire autant.